

PLAN DE COURS

HIS4151-30

Numéro du cours

GRÈCE ANTIQUE, HISTOIRE ET CIVILISATION

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LECLERC, HÉLÈNE

Nom et prénom

[CLIQUEZ ICI](#)

Poste

leclerc.helene@uqam.ca

Courriel

[CLIQUEZ ICI](#)

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Venez me voir **après le cours dans la salle de classe**. Si vous préférez une rencontre privée, s.v.p. prenez rendez-vous (en ligne ou présentiel). Pour me contacter, il est préférable de m'envoyer un message courriel ; je prends mes messages tous les matins des jours ouvrables.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|---|--|----|
| 1 | Description du cours..... | 2 |
| 2 | Place du cours dans le programme - Objectif du cours | 2 |
| 3 | Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage | 2 |
| | 3.1 Formules pédagogiques | 2 |
| 4 | Sommaire des évaluations - Pondération | 5 |
| 5 | Calendrier du cours | 5 |
| 6 | Modalités du cours | 7 |
| | 6.1 Modalités de participation au cours | 7 |
| | 6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation | 7 |
| | 6.3 Modalités de remise des travaux | 7 |
| | 6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens | 7 |
| | 6.5 Modalités d'évaluation de la langue..... | 7 |
| | 6.6 Modalités d'évaluation des enseignements | 7 |
| 7 | Bibliographie - Médiagraphie..... | 8 |
| | 7.1 Documentation obligatoire | 8 |
| | 7.2 Documentation complémentaire | 8 |
| 8 | Références..... | 10 |
| | 8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat | 10 |
| | 8.2 Document et Informations additionnelles..... | 11 |
| | 8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire..... | 12 |
| | 8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement..... | 13 |
| | 8.5 Compétences..... | 14 |

1 DESCRIPTION DU COURS

Étude et analyse des grandes étapes évolutives de l'histoire grecque antique. Les civilisations de Crète et de Mycènes. Les Doriens et l'Époque archaïque. La naissance de la Grèce classique : l'apparition de la *Polis* ; les crises économico-sociales de l'Époque archaïque ; les développements de la démocratie. La société grecque du V^e siècle. L'échec de la *Polis* et le monde hellénistique

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Cours d'introduction à l'histoire et à la civilisation grecque. Ce cours permet à l'étudiant.e de se familiariser avec cette société dont les institutions et comportements nous semblent proches alors que d'autres nous sont tout à fait étrangers. Le monde grec nous est en effet à la fois familier et exotique.

Ce cours est offert dans le cadre des programmes en histoire, en enseignement secondaire, en études classiques et en philosophie. Aucun cours préalable n'est requis, de sorte qu'il est ouvert aux étudiant.e.s libres ou à ceux/celles inscrit.e.s dans d'autres départements.

À la fin du cours, l'étudiant.e sera en mesure de

- situer le monde grec antique dans son cadre spatio-temporel ;
- comprendre les grandes étapes de son évolution des origines à la fin de la période hellénistique ;
- être conscient du caractère subjectif des sources primaires en les replaçant dans leur contexte ;
- cerner les caractéristiques socio-culturelles du monde grec.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Nous étudierons les événements historiques qui ont marqué l'histoire de la Grèce antique en utilisant autant que possible les sources primaires (textes littéraires, inscriptions, archéologie...). Ces différents événements seront aussi l'occasion de nous pencher sur des faits de civilisation (littérature, art et architecture, religion).
Pour le contenu détaillé : voir le calendrier *infra*.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Cours synchrone en mode présentiel.

La formule pédagogique privilégiée est celle du cours magistral (3 hres/semaine) appuyé par des présentations Powerpoint. Pour faciliter la prise de notes des étudiant.e.s, une présentation PowerPoint incomplète sera affichée sur Moodle avant chaque rencontre. Des périodes de questions ont été ménagées à l'intérieur des présentations PowerPoint ; s.v.p., posez vos questions à ces moments-là. Des capsules asynchrones (Panopto) pourront être affichées sur Moodle et présenter des thèmes supplémentaires susceptibles d'intéresser les étudiant.es (art, loisirs...) sans toutefois être matière à examen. La professeure déposera sur Moodle tout document susceptible d'aider les étudiant.e.s dans leur apprentissage.

EXAMENS (INTRA ET FINAL) :

a) Objectifs :

Évaluer le niveau de connaissances acquises par l'étudiant.e, sa compréhension des concepts abordés en classe et son assimilation des lectures. Vu l'ampleur de ce cours, seul un apprentissage régulier permet de bien assimiler son contenu.

b) Démarche :

Examens de 2h45 **en classe – sans notes et à livre fermé**. L'examen intra portera sur la matière vue au cours de la première moitié de la session ; l'examen final, sur la deuxième. Dans l'examen final, seules les questions à développement longs pourront être cumulatives.

Le format des examens pourra comporter une carte muette, des repères chronologiques, des questions à réponses brèves sur des termes spécifiques à l'histoire grecque, des questions de synthèse à développement plus ou moins long pour l'évaluation de la compréhension (longueur des réponses : entre 1 paragraphe et 2-3 pages à double interligne). Les longs développements doivent inclure une brève introduction, un développement divisé en paragraphes et une brève conclusion.

c) Évaluation :

Les critères d'évaluation sont la qualité de l'information, la capacité de présenter cette dernière dans un style clair et précis. L'orthographe, le style et la syntaxe seront pénalisés pour une perte maximale de 10% (règlement du département). Tout étudiant.e convaincu.e de plagiat obtiendra la note 0.

TRAVAIL DE RECHERCHE :

a) Objectifs :

Développer l'esprit d'analyse et le sens critique de l'étudiant.e tout en lui permettant d'approfondir un thème précis.

b) Démarche :

Travail de recherche en un texte de 7-8 pages à interligne et demie avec nombreuses références bibliographiques. L'emploi de sources primaires est obligatoire. Des suggestions de sujets seront affichées sur Moodle à une date postérieure. L'étudiant.e peut choisir un sujet mais doit obligatoirement le faire approuver par la professeure avant la mi-octobre. Les simples biographies et descriptions événementielles ne sont pas acceptées : il vous faut faire une analyse aussi profonde que possible en démontrant votre propos par des exemples.

c) Évaluation :

Les critères sont : capacité de compréhension et d'analyse, notamment dans la sélection des références bibliographiques et des informations à tirer de lectures ; rigueur, esprit de concision et clarté dans l'expression écrite et dans le découpage du texte à rendre ; exactitude des notes infrapaginales complètes (page[s] consultée[s]) ; respect dans la présentation du travail et dans l'utilisation des notes infrapaginales. **Méthodologie** à utiliser : celle du département d'histoire (voir ci-dessous).

d) Pénalité de retard :

AUCUN RETARD

Vous trouverez ici quelques ajouts au guide du département d'histoire dont vous devez utiliser la méthodologie -**Guide du département d'histoire (sauf pour l'interligne du texte, voir ci-dessous)**

https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16-1.pdf

Attention :

Utilisez le format page standard de Word, police de caractère Times New Roman, taille 12, 1 interligne ½ , justification du texte et des notes de référence infrapaginales.

Longueur du texte : 7-8 pages (sans compter la page-titre, les notes de référence infrapaginales et la bibliographie).

Page-titre :

On ne met pas d'images, même jolies, en page-titre. Si vous avez besoin d'illustrations et de cartes pour étayer votre argumentation, mettez-les en annexes en donnant la référence. Voir le guide du département.

Pagination :

La page-titre n'est jamais comptée, donc jamais numérotée. La table des matières est numérotée en chiffre romain (i) et non arabe (1). La première page comptée (1) est celle où figure l'introduction mais elle n'est pas numérotée. Ainsi la page 2 est la deuxième de votre texte. <https://support.microsoft.com/fr-fr/office/commencer-la-num%C3%A9rotation-des-pages-plus-loin-dans-votre-document-c73e3d55-d722-4bd0-886e-0b0bd0eb3f02>

Table des matières précise (voir le guide du département)

Introduction et conclusion :

Toutes deux doivent être **brèves** (longueur : l'équivalent du 1/10 du texte, donc environ ½ à ¾ page pour un travail de 7-8 pages de texte). La bonne vieille technique de la rédaction d'une introduction est toujours conseillée : sujet amené, posé et divisé. La première phrase devrait suffire pour amener le sujet. L'introduction doit mentionner les points que vous étudiez et développez dans le corps de votre texte. Aidez votre lecteur : soyez précis. La conclusion doit récapituler : pas de nouvelles idées en conclusion.

Un correcteur qui commencerait la lecture d'un travail par l'introduction et la conclusion avant de lire le corps du texte devrait avoir une bonne idée du contenu du développement.

Texte :

Évitez l'emploi de la première personne du singulier (« je »). Au niveau du bac en histoire, vous n'avez pas encore les connaissances de base suffisantes pour vous avoir des idées originales. Évitez les jugements moraux et le calquage d'idées modernes sur le monde ancien.

Ajouter des **titres de section** pour aider le lecteur. Ces titres doivent être les mêmes que ceux de la table des matières.

Votre texte doit être divisé en **paragraphes** qui ne doivent être ni trop longs ou ni trop courts. Faites des liens entre les paragraphes, les phrases et les idées. Attention aux mots-charnières (« toutefois », « néanmoins », « cependant », « quoique », « malgré »...) : ils ne sont pas interchangeable. Évitez les liens maladroits indiquant une paresse intellectuelle et une pauvreté de vocabulaire (« tout d'abord », « premièrement », « deuxièmement »...).

Comme tout travail d'historien repose sur l'interprétation des sources primaires, débiter le texte d'un travail par une présentation des sources primaires concernant le sujet choisi est toujours une excellente idée

Citations :

Il ne faut pas en abuser : il est préférable de paraphraser en indiquant en note infrapaginale l'ouvrage dans lequel vous avez trouvé l'information. On ne devrait citer un texte que lorsqu'il est impossible de faire autrement (l'auteur est un spécialiste du domaine, le passage choisi est une formule choc que l'on ne pourrait paraphraser sans lui faire perdre son impact). Les citations ne doivent pas être trop longues et votre travail ne doit pas devenir un collage de citations placées les unes après les autres : montrez que vous savez réfléchir. S'il est bien d'expliquer une citation, cela ne signifie pas répéter son contenu en vos propres mots.

Pour la forme des citations, voir le guide du département.

Notes infrapaginales :

Il devrait y avoir une note au bas de page pour chaque **idée** que vous reprenez d'un auteur. Les notes ne comptent pas dans les 7 pages de texte – votre texte peut être plus long si vous avez beaucoup de notes. Le but des notes bibliographiques est de donner à votre lecteur **la possibilité de vérifier l'exactitude de l'information ou de l'idée que vous rapportez** : vous devez donc **toujours mentionner la page** où vous avez trouvé l'information. Vous pouvez aussi employer des notes explicatives : elles servent à présenter une information intéressante, mais que vous ne pourriez insérer dans le corps du texte sans briser le fil de votre pensée. Vous devez aussi mettre une note si l'information rapportée est matière à controverse. En général, si vous employez le mode conditionnel dans une phrase, vous insinuez que l'information est incertaine, donc emploi de note.

Contrairement à ce que vous trouverez sur Wikipédia, vous pouvez mentionner plus d'un auteur dans une même note lorsque la même information se retrouve chez plusieurs d'entre eux. Attention : si la même information se retrouve partout, c'est qu'elle est acceptée et n'a pas besoin d'être accompagnée d'une note. Voir la méthodologie du département.

Bibliographie :

Elle sera corrigée selon la forme, la pertinence des titres et leur niveau scientifique. Tous les titres doivent avoir été utilisés, donc paraître en notes de référence en bas de pages. **Votre bibliographie doit compter au minimum 8 titres pertinents dont des livres et des articles.** Tous les titres doivent avoir été utilisés, donc paraître en notes de référence. L'emploi de sources primaires est obligatoire.

Les sites internet **scientifiques** sont les seuls admis : par exemple, articles sur JSTOR, Google Scholar, cairn.info, OpenEdition, sites d'université, sites « .edu » (universités américaines)... Attention tous les sites « .com » ne sont pas nécessairement bons. L'exercice est aussi une recherche de documentation : il vous faut trouver des **sources fiables**. Comment savoir ? l'article est-il signé ou anonyme ? l'auteur est-il un spécialiste du domaine ? est-il mentionné dans les autres bibliographies que vous avez trouvées ? le texte présente-t-il des notes de référence vous permettant de vérifier l'information ? l'article a-t-il une bibliographie ? Si oui, combien de titres et combien de titres réellement utilisés ? Ceci signifie qu'il vous faut absolument éviter les blogs. Si vous y trouvez un renseignement intéressant, tentez de le retrouver ailleurs dans une source fiable. Au lieu d'utiliser comme source un documentaire produit pour la télévision ou trouvé sur YouTube, consultez les publications des spécialistes qui y sont interviewés. Même si les articles de **Wikipédia** sont anonymes, leur emploi vous est permis : consultez-en la bibliographie, car ce peut constituer un bon point de départ. Soyez cependant vigilants : les articles de Wikipédia sont inégaux et il est fréquent que l'article anglais soit plus précis que celui en français – ce dernier est maintenant souvent une traduction de qualité moyenne de l'article anglais. Les présentations Powerpoint préparées par les professeurs ne doivent pas être employées comme références bibliographiques.

Tout/e étudiant/e convaincu/e de plagiat obtiendra la note 0.

Plagiat :

Quiconque présente comme siens les ouvrages et/ou les **idées** d'un autre est coupable de plagiat. Le plagiat prend d'autres formes :

• La **paraphrase** (changer quelques mots ou employer des synonymes) **devient du plagiat si le texte n'est pas accompagné d'une note de référence.**

- **Recopier un bref passage, même quelques mots, sans les placer entre guillemets et sans en mentionner la source.**
- **Reprendre les arguments, le plan et les points principaux d'un ouvrage moderne.**

Orthographe : selon le département, les fautes d'orthographe dans un travail de recherche correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%. Ainsi, dans un travail de session comptant pour 35% de la note finale, chaque faute équivaut à une perte de 0,175 (maximum atteint avec 20 fautes - 3,5 / 35).

Le travail peut être encore plus lourdement pénalisé si l'expression écrite rend sa compréhension difficile. Il est en effet très important de comprendre que le fond est inséparable de la forme, et qu'il est indispensable de lire et relire son travail pour y corriger toutes les fautes et assurer une présentation conforme aux normes universitaires. N'écrivez pas votre texte à la dernière minute. Donnez-vous non seulement le temps de lire et de corriger votre texte, mais faites-le aussi lire par quelqu'un dont le niveau de français est, de préférence, meilleur que le vôtre.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

| Types de travaux : Exercices, présentations, examens | Pondération % | Date de remise ou d'examens |
|--|------------------|--------------------------------|
| Pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues; | | |
| Travail de session | 35 | 8 novembre - aucun retard |
| Examen INTRA en classe | 30 | 11 octobre |
| Examen FINAL en classe | 35 | 13 décembre |

5 CALENDRIER DU COURS

Les dates et les activités d'enseignement peuvent changer selon les progrès des étudiant.e.s et selon les notions que la professeure voudrait introduire plus tôt ou développer davantage.

| Cours | Date | Activités d'enseignement | Lecture ou travail à faire avant la séance |
|-------|---------|--|--|
| 1 | 6 sept. | Présentation du cours et entente d'évaluation. Introduction : Sources de l'histoire grecque. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 6-16. |
| | | Partie 1 : Les premiers temps de la Grèce. | |
| | | Chap. 1. L'installation des Grecs : La terre et les hommes. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 18-25. |
| 2 | 13 | Chap. 2. Le monde égéen à l'époque des palais crétois (de 2100 à 1400). | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 27-36. |
| | 18 | Chap. 3. Apogée et chute du monde mycénien (de 1400 à 1200). Chap. 4. Les problèmes du Haut-Archaïsme ; Homère et Hésiode (du XII ^e au VIII ^e siècle). Inscription, changement de cours, abandon sans facturation. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 37-48. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 50-65 |
| | | Partie 2 : Un nouveau monde grec. | |
| 3 | 20 | Chap. 4 (fin). Les problèmes du Haut-Archaïsme ; Homère et Hésiode (du XII ^e au VIII ^e siècle). Chap. 5. La cité archaïque et l'expansion coloniale (du VIII ^e au VI ^e siècle). | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 50-65. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 66-86. |
| 4 | 27 | Chap. 5 (fin). La cité archaïque et l' expansion coloniale (du VIII ^e au VI ^e siècle). Chap. 6. Évolution politique et sociale des cités (VII ^e et VI ^e s.). | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 66-86. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 87-96. |
| 5 | 4 oct. | Chap. 7. La diversité des cités grecques. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 97-116. |
| 6 | 11 | Examen intra | |
| 7 | 18 | Chap. 8. L'univers religieux de la cité | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 117-134. |
| 8 | 25 | Semaine de relâche | |
| | | Partie 3 : La Grèce classique. | |

| | | | |
|----|----------------------|---|--|
| 9 | 1 ^{er} nov. | 1. L'avènement du V ^e siècle. 2. Le rayonnement d'Athènes (de 478 à 431). | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 136-151. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 152-168. |
| 10 | 8 | 10. Le rayonnement d'Athènes (de 478 à 431). 11. Vivre en Grèce au V ^e siècle. Abandon sans mention d'échec avec facturation. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 152-168. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 169-187. |
| 11 | 15 | 12. De la guerre du Péloponnèse à la mort de Socrate (de 431 à 399). 13. Les franges du monde grec (V ^e et IV ^e siècles). | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 188-203. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 204-217. |
| 12 | 22 | 14. L'Économie au IV ^e siècle. 15. Les transformations de la cité au IV ^e s. (Macédoine exclue) | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 217-231. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 232-251. |
| | | Partie 4. Alexandre et le monde hellénistique. | |
| 13 | 29 | 16. Philippe, Alexandre et les cités grecques. 17. Les grandes monarchies hellénistiques (Égypte exclue), les ligues et les cités. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 254-259. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 267-284. |
| 14 | | 18. Alexandrie et l'Égypte lagide (de 323 à 30). 19. La société hellénistique. | Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 285-298. Amouretti, Ruzé et Jockey, p. 299-316. |
| 15 | 13 | Examen final | |

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).
AUCUN RETARD ACCEPTÉ

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

AMOURETTI, Marie-Claire, RUZÉ, Françoise, JOCKEY, Philippe, *Le monde grec antique*, 6^e éd., Paris, Hachette supérieur, coll. « Hachette supérieur, Histoire », 2018, 351 p.
Disponible à la COOP en format poche (un grand format existe aussi).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie figure à la fin de chaque chapitre du livre de Amouretti, Ruzé et Jockey qui vous sert de manuel.

I- Méthodologie (pour comment faire des travaux en histoire – résumé de texte, commentaire de source écrite, sources iconographiques, rédaction de travail...) :

LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le Coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006, 2^e éd., 260p. [LB 2369 L47 .2006 –en réserve autre cours]

II- Généralités :

AUBERGER, Janick, *Le Monde gréco-romain*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal express », n° 13, 1996, 127 p. [Centrale Monographies DE 71 A83]

CABANES, Pierre, *Introduction à l'histoire de l'Antiquité*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus. Histoire », 2019, 5^e éd., 2019, 316 p.

DAREMBERG, Charles, et Edmond SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 10 vol., Paris, 1877-1919 [souvent vieilli, mais on y trouve les références aux sources anciennes]. (accès en ligne sur le site de la bibliothèque)

GRANT, Michael, KITZINGER, R. (dir.) *Civilization of the ancient Mediterranean : Greece and Rome*, New York, Charles Scribner's, 1988 (3 volumes).

HORNBLOWER, Simon, et Anthony SPAWFORTH (eds). *Oxford Classical Dictionary*, Oxford et New York, OUP, 1996, 3^e éd. (accès en ligne sur le site de la bibliothèque)

KYLE, Donald G., *Sport and Spectacles in the Ancient World*, Chichester (UK), John Wiley and Sons, 2015, 2^e éd., 359p. [Réserve GV 573 K95 .2015]

THUILLIER, Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité gréco-romaine*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 2002, n° 56, 287 p.

III- La Grèce :

AUBERGER, Janick, *Les Athéniens à l'époque classique*, Montréal, Boréal, coll. « boréal express » 23, 2005, 127 p. [DF285 A83.2005]

AUSTIN, M. VIDAL-NAQUET, P., *Économies et sociétés en Grèce ancienne*, Paris, Armand Colin, série « Histoire ancienne U2 », 1992 [1972], 422 p. [HC 37 A88 1992]

CABANES, Pierre, *Le monde grec*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus. Histoire », 2019, 3^e éd., 158 p. [DF 77 C24 .2019]

CABANES, Pierre, *Le monde hellénistique de la mort d'Alexandre à la paix d'Apamée*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Point Histoire. Histoire nouvelle de l'antiquité 4 », 1995, 276 p. [DE 86 N68 V4]

CARLIER, Pierre, *Le IV^e siècle grec jusqu'à la mort d'Alexandre*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Point Histoire. Histoire nouvelle de l'antiquité 3 », 1995, 353p. [DE 86 N68 V3]

CHRISTIEN, Jacqueline, et Françoise RUZÉ, *Sparte. Géographie, mythes et histoire*, Paris, Armand Colin, 2007, 431 p. [Centrale Monographies DF261S8 R89.2007]

CLINE, Eric H., *1177 B.C. : The Year Civilization Collapsed. Turning Points in Ancient History*. Princeton, N.J., Princeton University Press, 2015, 237p. (trad. française de Philippe Pignarre, sans index, *1177 avant J.-C. : Le jour où la civilisation s'est effondrée*, Paris, La Découverte, 2015 [2014], 264p. [GN 778.25 C6514 .2015])

- DAMET, Aurélie, *Le monde grec. De Minos à Alexandre (1700-323 av. J.-C.)*, Armand Colin, coll. « Portail », 2020, 334p.
- FAUVELLE-AYMAR, F.-X. CHRETIEN, J.-P. PERROT, C.-H. *Afrocentrismes. L'histoire des Africains entre Égypte et Amérique*, Paris, Editions Khartala, 2000, 402 p.
- GRANDJEAN, Catherine *et al.*, *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2017, 2^e éd., 352 p.
- GRANDJEAN, Catherine, *et al.*, *La Grèce classique. D'Hérodote à Aristote, 510-336 avant notre ère*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2022, 528 p. [Centrale Réserve DF 227 G74 .2022]
- LEFKOWITZ, M. R. MACLEAN ROGERS, G (dir.). *Black Athena revisited*, The University of North Carolina Press, 1996, 522 p [DF 78 B52]
- LE GUEN, Brigitte (dir.), Maria Cecilia D'ERCOLE et Julien ZURBACH, *Naissance de la Grèce : de Minos à Solon. 3200 à 510 avant notre ère*, Paris, Belin, coll. « Mondes anciens », 2019, 686 p. [Centrale Réserve DF 227 G74 .2022]
- LÉVY, Edmond, *La Grèce au V^e siècle. De Clisthène à Socrate*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Point Histoire. Histoire nouvelle de l'antiquité 2 », 2015 [2003], 364p. [DE 86 N68 V2]
- LONIS, Raoul, *La cité dans le monde grec. Structures, fonctionnement, contradictions*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, coll. « Fac. Histoire », 2004, 320 p. [Centrale Monographies DF 82 L65]
- MILLER, Stephen G., *Ancient Greek Athletics*, New Haven, Yale University Press, 2004, 288p. [Réserve GV 21 M55 .2004]
- MOSSÉ, Claude, *et al.*, *Précis d'histoire grecque: du début du deuxième millénaire à la bataille d'Actium*, Paris, A. Colin, coll. « U. Histoire », 2014, 3^e éd., 371p. [DF 214 M68 .2014]
- ORRIEUX, Claude, et Pauline SCHMITT-PANTEL, *Histoire grecques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2016, 3^e éd., 528p. [DF 214 O77 .2016]
- RICHER, Nicolas, et Jean-Marie BERTRAND (dir.), *Le monde grec*. Paris, Bréal, 2010, 304 p. [Centrale Monographies DF 77 M65 2010]
- WATTEL, Odile, *La politique dans l'Antiquité grecque*, Paris, Armand Colin, 1999. 176 p. [Centrale Monographies DF 81 W27]

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

| Note chiffrée | Lettre | Point | Niveau |
|---------------|--------|-------|-----------|
| 88 % et plus | A+ | 4,3 | Excellent |
| 85 % - 87 % | A | 4,0 | |
| 82 % - 84 % | A- | 3,7 | |
| 78 % - 81 % | B+ | 3,3 | Très bien |
| 75 % - 77 % | B | 3,0 | |
| 72 % - 74 % | B- | 2,7 | |
| 68 % - 71 % | C+ | 2,3 | Bien |
| 65 % - 67 % | C | 2,0 | |
| 62 % - 64 % | C- | 1,7 | |
| 58 % - 61 % | D+ | 1,3 | Passable |
| 55 % - 57 % | D | 1,0 | |
| 54 % et moins | E | 0,0 | Échec |

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatérale et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

| Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions. | Niveau de développement attendu | Éléments d'évaluation rattachés à la compétence |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. | Maîtrise | |
| Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante. | Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; | Maîtrise | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. | Maîtrise | |
| Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. | Maîtrise | |



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.